



SDEC ENERGIE
Transition Énergétique

ACCORD-CADRE
DE SERVICES

RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS PUBLICS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2020-TEA01536

Date limite de remise des plis

29/01/2021 à 12:00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

SDEC ENERGIE

Représentant : Mme. Catherine GOURNEY-LECONTE PRESIDENTE

Adresse : SDEC ENERGIE

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066161

Site internet : www.sdec-energie.fr

Présentation du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) :

Le SDEC ENERGIE est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts approuvés par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016.

Réunissant les communes et intercommunalités du département du Calvados, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires*,
- en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité...*,
- jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service similaire en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

La personne en charge du dossier est : Mme Léa QUENOUAULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066189

Courriel : marches@sdec-energie.fr

■ Description de la prestation :

La consultation concerne la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics des collectivités du Calvados.

Elle s'appuie sur les recommandations du cahier des charges de l'ADEME qui souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'utilisation rationnelle est définie comme l'atteinte des niveaux élevés de performance énergétique, en cohérence avec les objectifs « Facteur 4 », en s'appuyant sur les caractéristiques constructives et architecturales constitutives du bâti.

Ce cahier des charges répond également aux exigences de l'ADEME et de la REGION Normandie dans le cadre du dispositif « IDEE Conseil », qui permet d'apporter un soutien financier pour la réalisation d'audits énergétiques groupés de bâtiments publics des collectivités.

Cette prestation doit être conforme aux normes NF EN 16247-1, EN 16247-2 et NF EN 16247-5 portant sur les audits énergétiques.

Code CPV	Libellé CPV
79212000-3	Services d'audit
71314300-5	Services de conseil en rendement énergétique
79314000-8	Étude de faisabilité
71330000-0	Services divers d'ingénierie

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS PUBLICS
 Acheteur	SDEC ENERGIE
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum mono-attributaire de services
 Structure	4 lots
 Lieu d'exécution	Département du Calvados ainsi que communes du département de l'Eure situées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville
 Durée	2 An(s)
 Pénalités de retard	50 € par jour de retard
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Objet
Lot n°1 - Nord Ouest
Lot n°2 - Nord Est
Lot n°3 - Sud Ouest
Lot n°4 - Sud Est

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offre ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement (AE)
- Annexes éventuelles aux documents
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Détail quantitatif estimatif (DQE)
- Mémoire technique
- Règlement de la consultation (RC)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Autres dispositions :**

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots. Aussi, les candidats qui soumissionnent pour plus de 2 lots doivent impérativement renseigner le tableau des ordres de priorité dans le mémoire technique.

Les lots seront attribués au regard du classement opéré sur chacun d'eux puis le cas échéant en tenant compte des priorités définies par les candidats dans le tableau complété à cet effet.

A l'issue de l'analyse des offres, le candidat classé premier pour un lot particulier se verra attribuer le lot correspondant.

Dans le cas où un candidat serait classé en première position sur plus de 2 lots, il sera déclaré attributaire des 2 lots correspondants à ses priorités. Le(s) lot(s) ne lui étant pas attribué(s) sera ou seront attribué(s) au(x) candidat(s) arrivant au rang suivant dans le classement.

En cas d'infructuosité d'un lot (si le mieux disant est déjà titulaire de 2 autres lots), le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas appliquer la règle de limitation d'attribution de plus de 2 lots à un même candidat.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE
CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Contact : Mme Léa QUENOULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS

Téléphone : 0231066189

Courriel : lquenouault@sdec-energie.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
DC1 : Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
DC2 : Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Groupements d'entreprises	En cas de groupement d'entreprises, tous les documents "candidature" sont à produire (à l'exception du DC1), pour chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature
Pouvoirs	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le soumissionnaire

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement
Bordereau des prix unitaires (BPU)	Bordereau des prix unitaires
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique	Mémoire technique
Rapport d'audit énergétique type	Rapport d'audit énergétique type

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations
Attestation sur l'honneur - salariés de nationalité étrangère	Attestation rédigée de la manière suivante : " Je soussigné(e) XXX, représentant(e) habilité(e) de la société XXX, atteste sur l'honneur que : "Je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché public à des salariés de nationalité étrangère." OU "J'ai l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère et je certifie que ces

Document	Descriptif
	salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France." " (joindre une liste nominative des salariés étrangers)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Kbis, carte d'identification ...
RIB	Relevé d'identité bancaire (RIB)

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	<p>La note "prix" sera évaluée à partir des prix indiqués dans le détail quantitatif estimatif (DQE) selon la méthode de calcul suivante :</p> <p>Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante ou Montant du prix objectif / Montant de l'offre à noter) * Base de notation</p> <p>Le maximum des points sera attribué soit à l'offre la moins-disante si elle est inférieure au prix objectif; soit au prix objectif si elle est supérieure à celui-ci.</p> <p>Le montant de l'offre moins disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues). Le montant du prix objectif correspond à un prix défini, jugé approprié pour ce type de prestation. Le montant de l'offre à noter correspond au prix de l'offre du candidat à évaluer. La base de notation correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus.</p>
2. Valeur technique (50 %)	<p>Le critère "valeur technique" sera apprécié au vu d'un mémoire technique de 30 pages maximum suivant la trame fournie dans le DCE ainsi que d'un rapport d'audit énergétique type respectant le cahier des charges de l'Ademe.</p> <p>Les annexes sont autorisées mais doivent être utilisées de façon ponctuelle. Les éléments importants indiqués dans la trame ne doivent pas être présents dans les annexes.</p> <p>Le mémoire technique sera composée de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 / La présentation de l'équipe chargée de la mission et leurs qualifications 2 / La description des moyens matériels 3 / La description du mode opératoire que le candidat mettra en œuvre pour chacune des phases de la mission 4 / La liste des aides à la rénovation énergétique dans le Calvados 5 / Les références d'opérations similaires d'audits selon le cahier des charges de l'ADEME 6 / Le déroulement de réalisation d'un audit 7 / Le calendrier de réalisation de 10 audits 8 / Le classement préférentiel des lots

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : www.uamc14.org/sieecalvados.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
Caen
14050
Téléphone : 0231707272
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : M Yann LEBOUTEILLER (ylebouteiller@sdec-energie.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.